

St Mars du Désert le 15/06/2009

Cher ami,

Veillez trouver ci-joint un bulletin d'engagement et le règlement, pour notre  
ENDURANCE MOTO TOUT TERRAIN du **04 octobre 09**

**Nous demandons aux pilotes : de bien lire le règlement, de le respecter et de le faire respecter par vos proches le jour de l'épreuve.**

**Le carburant sera stocké dans des bidons homologués.**

**Chaque équipage devra posséder son propre extincteur accessible dans le stand.**

Nous sommes limités à 100 équipages. Veillez nous faire parvenir votre engagement avant le 04 septembre 2009.

Chez : M. BIGOT Jean-Bernard  
La Savariais  
44850 Le Cellier

Vos N° de course seront attribués dans l'ordre de réception des bulletins d'engagement complets. (Cachet de la poste faisant foi)

Salutations sportives

A.3.M.D.

D.BLOURDE Secrétaire  
Tél : 02 40 29 88 35



# ENDURANCE de St MARS du DESERT- LIGNE



du 04 octobre 2009

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

- ✓ Engagement : **70 Euro par équipage**
- ✓ Date limite d'engagement : le **04 septembre 2009**
- ✓ Aucune inscription ne sera prise le jour de la course
- ✓ Les inscriptions se limitent à 100 équipages

**PILOTE N°1** ➡ NOM : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ..... Tél : .....

**Adresse :**

Rue, lieu dit : ..... Code postal : .....

Ville : .....

N° de licence : ..... N° de Permis : .....

Machine engagée, marque : ..... Cylindrée : ..... 2Tps  4Tps

Nom du club : .....

**PILOTE N°2** ➡ NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Tél : .....

**Adresse :**

Rue, lieu dit : ..... Code postal : .....

Ville : .....

N° de licence : ..... N° de Permis : .....

Machine engagée, marque : ..... Cylindrée : ..... 2Tps  4Tps

Nom du club : .....

Tournez S V P



Pour les mineurs, joindre une autorisation parentale. (Age minimum 14 ans)

Pour que votre engagement soit accepté, nous adresser impérativement :

- ✓ Une enveloppe timbrée à l'adresse du 1<sup>er</sup> pilote.
- ✓ Une photocopie du permis de conduire ou C.A.S.M.-(Obligatoire)
- ✓ Un chèque de 70 Euro ou deux de 35 Euro à l'ordre de l'A.3.M.D.
- ✓ Le document ci-dessous rempli et signé par les deux pilotes.

Chez : M. BIGOT Jean-Bernard la Savariais 44850 le Cellier

**Pilote N° 1 :**

Je soussigné Mr..... certifie avoir pris connaissance du règlement 2009 et m'engage par ce document à respecter et à faire respecter aux personnes qui m'accompagnent toutes les consignes de sécurité : Sur la piste, dans le STAND D'ASSISTANCE et dans le Parc Pilotes.

Le : ..... Signature :

**Pilote N° 2 :**

Je soussigné Mr..... certifie avoir pris connaissance du règlement 2009 et m'engage par ce document à respecter et à faire respecter aux personnes qui m'accompagnent toute les consignes de sécurité : Sur la piste, dans le STAND D'ASSISTANCE et dans le Parc Pilotes.

Le : ..... Signature :

Rappel du règlement :

➤ **Bidons d'essence : homologués OBLIGATOIRE.**

➤ **Un EXTINCTEUR par stand fourni par les pilotes.**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE  
5 HEURES D'ENDURANCE DE ST MARS DU DESERT, LIGNE

**Article 1 :** L'A.3.M.D. organise, le dimanche 4 octobre 2009 au lieu dit la "Grifferais" sur la commune de Ligné, une épreuve d'Endurance Moto Tout Terrain.

**Article 2 :** Cette épreuve est ouverte aux équipages composés de deux pilotes licenciés U.F.O.L.E.P. Chaque pilote devra être en possession de sa LICENCE et de son PERMIS ou C.A.S.M. Chaque équipage sera composé de deux pilotes et d'une ou deux motos.

**Article 3 :** La réception des engagements débutera le 06 juillet et sera close le 04 septembre 2009, chez, M. BIGOT Jean-Bernard la Savariais 44850 Le Cellier.

**Article 4 :** Le circuit aura une longueur de 8500 m. La largeur minimum de la piste sera de 6 m, atteignant 20 m le long de la ligne droite des stands. Ces derniers seront séparés de la piste par un couloir de décélération. Le nombre d'équipages est limité à 100.

**Article 5 :** STAND D'ASSISTANCE –

- Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement **au stand, moteur arrêté et avec un bidon d'essence homologué**
- En plus des deux pilotes, seuls seront admis dans le stand : *un seul véhicule, deux mécaniciens et deux pannecauteurs*, le deuxième véhicule sera obligatoirement dans le Parc Pilotes. AUCUN ENFANT NE SERA ADMIS DANS LES STANDS.
- Tout changement de pilotes devra s'effectuer au stand.
- Sur la piste, les pilotes devront en cas de panne, effectuer eux-mêmes les réparations à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des autres pilotes. En cas de panne totale, le pilote pourra ramener la moto au stand en la poussant dans le sens de la course. (Des commissaires de sécurité seront dans les stands. nous vous demandons de les respecter.)

**Article 6 :** Les machines devront être du type : enduro, cross ou trail la cylindrée devra être supérieur à 50 cm<sup>3</sup>. Les cylindrées acceptées :

- 80 cm<sup>3</sup> plus de 14 ans
- 125 cm<sup>3</sup> plus de 16 ans
- 250 cm<sup>3</sup> plus de 18 ans
- 500 cm<sup>3</sup> plus de 18 ans

Les numéros de course devront apparaître sur la plaque de devant ainsi que sur les deux plaques latérales. Les équipages composés de cylindrés différentes, seront classés dans la catégorie supérieure. Les numéros devront être identiques sur les deux machines.

**Article 7 :** La vérification des engagements et les vérifications techniques auront lieu le dimanche 04 octobre de 7 h00 à 8h00. Le fait de ne pas s'y présenter entraînera la non admission au départ du coureur défaillant. Si toutefois pour une raison valable un pilote se retrouve seul, il devra après 45 mn de course assurer un repos de 30 mn

- Pour les pilotes de moins de 16 ans les relais seront de 20 mn maximum.
- Pour les pilotes de plus de 16 ans les relais seront de 45 mn maximum.

**Article 8** : Les essais libres auront lieu de 8h30 à 9h30, un tour obligatoire pour chaque pilote.

Le premier départ sera donné type "Le Mans" à 10 h00 précise, durée de la manche 2 heures. Le 2ème départ sera donné type "Le Mans" à 14 h 30 précise, durée de la manche 3 heures. Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront à pied la distance les séparant de leur machine. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche. L'arrivée sera jugée sur l'équipage en tête, une fois les 2 heures et 3 heures écoulées.

**Article 9** : Un classement scratch sera établi à la fin de l'épreuve, ainsi qu'un classement par catégorie. Le classement sera le résultat de la somme des places obtenues à l'issue de la première et de la deuxième manche. En cas d'égalité entre deux équipages, la meilleure place en deuxième manche déterminera le meilleur classement. Les réclamations relatives au classement seront reçues dans les 30 mn suivant la proclamation des résultats. Toute réclamation devra être mise entre les mains du Directeur de course accompagnée d'un chèque de 76 € encaissé uniquement lorsque la réclamation n'est pas fondée.

**Article 10** : L'A.3.M.D. a contacté une assurance conforme à la législation en vigueur auprès de la compagnie A.P.A.C.

**Article 11** : Le règlement U.F.O.L.E.P. en vigueur sera intégralement respecté. Tout pilote, pris à couper la piste, même en l'absence momentanée de banderoles se verra pénaliser d'un tour.

**Article 12** : La remise des récompenses se fera sur le terrain, dans l'heure qui suit l'arrivée.

**Article 13** : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition ou de la modifier en cas de force majeure, 60 minutes avant le départ de la course.

**Article 14** : Les droits d'engagements sont fixés à 70 € par équipage. Les chèques seront libellés à l'ordre de l'A.3.M.D. Joindre une enveloppe timbrée pour la confirmation d'engagement. Les numéros seront attribués dans l'ordre de réception des bulletins d'engagements complets. (Cachet de la poste faisant foi)

**Article 15** : Tous les mineurs (âge minimum 14 ans) devront joindre à leur bulletin d'engagement une autorisation parentale.

**Article 16** : En cas d'annulation de l'épreuve, les pilotes seront remboursés de leur engagement. Sauf si la course a dépassé 25 % du temps prévu.

A.3.M.D.